

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE SAVERNE
10, rue du Zornhoff 67700 SAVERNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU
COMITE DIRECTEUR DU 30 JANVIER 2024

Membres en exercice : 27

Membres présents : 20

Membres absents excusés : 2

Membres ayant donné procuration : 5

En l'absence de M. CREMMEL Joseph, Président du Syndicat, étaient présents sous la présidence de M. DORSCHNER Christian :

BURRUS Daniel, DANGELSER Aimé, DOEPPEN Hans, ESTEVES Christine, GERARD Daniel, HAEMMERLIN Médéric, HERRMANN Pascal, HITTINGER Denis, HOERTH Jean-Michel, JUNDT Jean-Jacques, KERN Viviane, KOPP Audrey, LEICHTWEIS Samuel, LORENTZ Béatrice, OBERLE Carine, PUEYO Julien, ROBITZER Georges, SCHNITZLER Nadine, SPACH Thierry

Assistait en outre à la séance :

M. Laurent MARIE, Directeur Général des Services du SMICTOM

Mme Chloé VETTER-SCHMIEDEN, Chargée de Mission Prévention et Déchets

Etaient absents ayant donné procuration :

CREMMEL Joseph donnant procuration à Audrey KOPP, FISCHBACH Marc donnant procuration à DOEPPEN Hans, HOLZSCHERER Daniel donnant procuration à DORSCHNER Christian, SAND Gilbert donnant procuration à LEICHTWEIS Samuel, SCHMITT Claude donnant procuration à Carine OBERLE

Etaient absents excusés : SCHMITT René, EICHHOLTZER Michel

Décision rendue exécutoire compte tenu de :

- la réception en Sous-Préfecture le :

- la publication en date du :

Le Vice-Président :

Christian DORSCHNER



REÇU EN PREFECTURE

le 12/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-256701301-20240130-888922-DE

11. Création d'un poste d'agent d'accueil et de la relation usager

Le Vice-Président rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le contrat de Mme Corinne RATZMANN, agent d'accueil et administratif, recrutée en 2017 pour un accroissement temporaire d'activité, est arrivé à son terme le 31 décembre 2023. Les ressources humaines actuelles du SMICTOM permettent une restructuration de ses services afin d'optimiser sa gestion administrative. Aussi, Mme Sandra RUBERT la remplacera et les tâches administratives de celle-ci seront redistribuer aux deux agents d'accueil et de la relation usagers : Mme Marina RUFFENACH et M. Didier STILTZ.

M. Didier STILTZ, ayant été recruté temporaire pour accroissement d'activité par délibération du 7 février 2023, nous avons besoin de pérenniser ce poste.

C'est pourquoi, il est proposé au comité directeur de créer, à compter du 1^{er} avril 2024, un emploi permanent d'agent d'accueil et de la relation usagers relevant de la catégorie hiérarchique C du grade d'adjoint administratif à temps complet.

Ses attributions :

- accueillir et renseigner le public à l'accueil et par téléphone,
- informer sur le fonctionnement du service, son adhésion, sa tarification,
- procéder à la dotation des bacs de collecte en adéquation avec les besoins et la composition du foyer, le type d'habitat pour les particuliers des logements individuels ou collectifs, en fonction de leurs besoins spécifiques pour les activités professionnelles,
- sensibiliser les usagers à la prévention et au tri des déchets : diffuser les messages de prévention et la documentation adéquate, en fonction des demandes des usagers,
- conseiller les communes, associations, organisateurs d'évènements / manifestations, pour leurs besoins particuliers et temporaires, pour la collecte des déchets (mise à disposition de bacs, bennes spécifiques),
- gérer les réclamations verbales et écrites des usagers,
- saisir et gérer dans la base de données, l'ouverture, la fermeture, les mises à jour des comptes usagers,
- saisir les demandes, informations nécessaires à la mise en place des paiements par prélèvements automatiques,
- saisir et gérer les fiches de mouvement,
- attribuer les bacs de collecte, suivre les livraisons aux usagers,
- attribuer et adresser les cartes d'accès en déchèterie aux usagers,
- enregistrer, transmettre et suivre les demandes d'intervention auprès des prestataires,
- enregistrer les demandes d'acquisition de composteur, encaisser les recettes de la vente des composteurs (chèque ou carte bancaire), suivre la remise aux acquéreurs,
- assurer la bonne tenue du fichier des usagers dans la base de données,
- mettre à disposition et remettre aux usagers tout support de communication sur les usages du service, veiller à la disponibilité des documents de communication et aux réassorts,
- gérer d'autres activités complémentaires, ponctuelles ou occasionnelles dans le cadre de sa fiche de poste

Il demande que le comité directeur l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique (contrat conclu pour une durée déterminée maximale de 3 ans, reconduction par décision expresse dans la limite de 6 ans. Au-delà de 6 ans, possible de renouveler à nouveau par décision expresse par un contrat à durée indéterminée).

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer, à compter du 1^{er} avril 2024, un emploi permanent d'agent d'accueil et de la relation usager relevant de la catégorie hiérarchique C du grade d'adjoint technique à temps complet dont la durée hebdomadaire est fixée à 35 h.

AUTORISE le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 18 mois.

DIT que la rémunération se fera par référence à la grille de rémunération du grade d'adjoint administratif, échelle C1, échelon 11 (indice brut 432, IM 387), avec les indemnités en vigueur.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2024.

DECIDE de supprimer, à compter du 1^{er} janvier 2024, le poste d'agent d'accueil et administratif créé par délibération du 8 décembre 2020 et par délibération n°15 et n°16 du 7 novembre 2023, et à compter du 1^{er} avril 2024, le poste d'ambassadeur du tri et de la prévention créée par délibération du 7 février 2023.

Saverne, le 12/02/2024

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président,

Christian DORSCHNER



REÇU EN PREFECTURE

le 12/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-256701301-20240130-888922-DE